

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/06/08/2020010399/justel>

Dossier numéro : 2020-06-08/02

Titre

8 JUIN 2020. - Arrêté ministériel apportant un ajustement temporaire à l'arrêté ministériel du 30 janvier 2014 déterminant la disposition des impôts qui peuvent entrer en ligne de compte pour des revenus nets mensuels et déterminant la méthodologie relative à l'enquête de solvabilité suite aux mesures contre les coronavirus.
(TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 10-06-2020 page : 42365

Entrée en vigueur : 10-06-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)